

# DECLARATION ET SUIVI DE SINISTRES



L' Espace Client Generali, c'est aussi la possibilité pour vous de déclarer et de suivre vos sinistres en ligne.

Un dégât des eaux un dimanche ? Un accrochage en voiture à 21h ?

Vous serez en mesure de déclarer votre sinistre auto et habitation depuis votre espace client et en suivre le règlement à tout moment.

Disponible 24h/24 et 7J/7, la déclaration de sinistre en ligne est simple et demande moins de 10 minutes :

·**Etape 1** : Bloc « un sinistre »

·**Etape 2** : Cliquez sur « Déclarer un sinistre ».Vous arrivez sur la page de déclaration en 3 étapes

·**Etape 3** : Remplissez, validez et c'est réglé !

La fonctionnalité est également accessible via un Smartphone vous pouvez y ajouter des photos pour illustrer la déclaration.